

Association « INITIATIVE GENEVOIS »

13, Avenue Emile Zola

74100 ANNEMASSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025



Association « INITIATIVE GENEVOIS »

13, Avenue Emile Zola

74100 ANNEMASSE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

présenté à l'Assemblée générale

Mesdames, Messieurs les adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2017 et renouvelée en assemblée générale ordinaire le 24 juin 2021, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association « INITIATIVE GENEVOIS » relatifs à l'exercice de 12 mois, clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes, sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables et prévus au code de commerce, sur le période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

J'ai rapproché les montants comptabilisés en prestations liant l'entité auditée avec LA MAISON DE L'ECO au regard des conventions réglementées et de la situation économique de l'association.

Je me suis assuré, au regard de l'exercice comptable déficitaire constaté à la clôture du millésime :

- d'une part, que la continuité d'exploitation est bien effective avec les mesures prises depuis par la Direction de l'entreprise que la situation financière de l'association reste pérenne au regard des informations qui m'ont été communiquées sur la situation économique actuelle et prévisionnelle de la structure auditée ;
- d'autre part, que l'annexe comptable détaille au lecteur les informations générales dans un sens normalisé et développé au sens de l'ANC n° 2018-06 et de sa conformité aux règles statutaires du RESEAU INITIATIVE.



Les recettes engagées s'élèvent à un montant de 59 080,00 € pour les prestations fournies et de 223 048,24 € au titre de produits de tiers financeurs en subventions perçues.

Des prêts accordés aux bénéficiaires créateurs d'entreprise ont été constatés pour un total brut de 824 777,81 € et une dépréciation de 58 863,39 € dans les états financiers de l'association.

J'ai notamment rapproché ces montants comptabilisés des engagements avec les tiers concernés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés à l'Assemblée générale

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et des documents remis aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs des fonds associatifs vous ont été communiquées.

Responsabilités des Organes mentionnés à l'article L. 821-63 du Code de commerce relatives aux comptes annuels

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne, qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.



Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidence du Conseil d'Administration, représentée par Monsieur Jean-Louis PALENI.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Conseil d'Administration, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par le Conseil d'Administration de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Vimines, le 15 mai 2026,



Le commissaire aux comptes
Arnaud BOLUSSET

Identification des comptes audités 2025 :

- Total bilan :	1 681 621,52 €
- CA HT :	59 080,00 €
- Résultat net :	+ 60 621,02 €

Bilan actif



Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et v...	5 841,00	5 841,00		
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et créances rattachées	500,00		500,00	500,00
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts	824 777,81	58 863,39	765 914,42	757 432,90
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	831 118,81	64 704,39	766 414,42	757 932,90
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes				
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	31 239,00		31 239,00	4 000,00
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	127 638,07		127 638,07	178 904,56
Charges constatées d'avance				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	756 330,03		756 330,03	750 232,27
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	915 207,10		915 207,10	933 136,83
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	1 746 325,91	64 704,39	1 681 621,52	1 691 069,73

Bilan passif



Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise	667 221,17	674 243,54
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	667 221,17	674 243,54
Fonds propres avec droit de reprise	705 045,48	715 037,95
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	705 045,48	715 037,95
Écarts de réévaluation		
RÉSERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	66 256,99	23 642,87
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	60 621,02	23 199,28
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	1 499 144,66	1 436 123,64
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS (II)		
Provisions pour risques	8 783,65	9 481,54
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)	8 783,65	9 481,54
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	50 000,00	100 000,00
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 115,91	26 350,43
Dettes fiscales et sociales	26 077,30	23 994,12
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	86 500,00	95 120,00
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	173 693,21	245 464,55
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	1 681 621,52	1 691 069,73

Compte de résultat



Postes	2025	
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	53 080,00	44 340,00
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	223 048,24	213 456,37
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	6 000,00	4 000,00
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	5 161,95	
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	229,32	2,40
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	287 519,51	261 798,77
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	58 700,88	51 703,63
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	716,03	1 318,13
Salaires	119 126,24	123 862,17
Cotisations sociales	46 169,68	49 471,08
Dotations aux amortissements et aux provisions	4 464,06	10 423,54
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Reports des fonds dédiés		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Autres charges	4,19	22,95
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	229 181,08	236 801,50
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	58 338,43	24 997,27
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	15 951,72	18 965,16
Reprises sur dépréciations et provisions	25 592,46	6 210,79
Différences positives de change		
Produits des cessions d'immobilisations financières		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	41 544,18	25 175,95
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements et aux provisions	12 531,90	40 066,07
Intérêts et charges assimilées	22 947,69	4 524,72
Différences négatives de change		



Postes	2024	2023
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	35 479,59	44 590,79
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	6 064,59	-19 414,84
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	64 403,02	5 582,43
Produits exceptionnels (V)		22 106,85
Charges exceptionnelles (VI)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		22 106,85
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	3 782,00	4 490,00
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	329 063,69	309 081,57
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	268 442,67	285 882,29
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	80 700,00	76 530,00
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	80 700,00	76 530,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	80 700,00	76 530,00
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	80 700,00	76 530,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	60 621,02	23 199,28

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Annexe normalisée de référence

Contenu de l'annexe

Informations générales

- Description de l'objet social
- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées (ANC 2018-06)
- Description des moyens mis en œuvre
- Faits caractéristiques de l'exercice
- Faits significatifs postérieurs de la clôture de l'exercice
- Informations en cas de transfert de ressources dédiées sur un autre projet défini
- Informations sur les transactions avec les contreparties (personnes physiques ou morales) non courantes et non conclues à des conditions normales : ces informations sont reportables en dernière partie de l'annexe

Notre association Initiative Genevois est l'une des 202 associations locales Initiative réparties sur tout le territoire métropolitain et ultramarin formant le réseau Initiative France, le premier réseau associatif d'accompagnement et de financement d'entrepreneurs. Notre réseau de service d'intérêt général se fixe comme raison d'être d'accompagner l'audace des entrepreneurs pour construire une société solidaire et durable, laquelle se décline en 5 grands objectifs :

- Placer les entrepreneurs au cœur de notre action en leur faisant confiance, en les accompagnant, en les finançant, en les mettant en réseau afin de permettre à chacun et à chacune de se réaliser à travers son projet entrepreneurial en portant une attention particulière aux territoires et aux publics les plus fragiles.
- Agir pour le développement économique et la vitalité de nos territoires par l'aide à la création et à la reprise d'entreprises porteuses d'emplois et d'activités prospères et durables.
- Contribuer à une économie responsable pour participer à la transformation de notre société en veillant à l'équilibre entre performance économique et impacts environnementaux, sociaux et sociétaux des projets soutenus.
- Affirmer notre mission d'intérêt général et proposer à nos partenaires publics et privés des stratégies pour l'entrepreneuriat.
- Être un réseau de compétences mobilisé pour l'entrepreneuriat de demain qui fait preuve au quotidien d'agilité, d'innovation, de rigueur, de qualité de la vie au travail, de diversité des profils.

Au cœur de la mission de notre association et de son réseau, figurent l'accompagnement et le financement de créateurs/repreneurs d'entreprise et d'entrepreneurs grâce à des prêts d'honneur personnels, sans intérêts et sans garantie permettant à ces derniers la mobilisation d'autres dispositifs -notamment bancaires- de soutien aux TPE et PME.

Pour réaliser sa mission, notre association s'appuie en particulier sur, d'une part, des collaborateurs professionnels compétents, et d'autre part, un réseau de bénévoles forts de leur expérience entrepreneuriale qui offrent aux porteurs de projets un accompagnement personnalisé, amont et aval au financement accordé par un comité d'agrément bienveillant regroupant des professionnels.

Notre association comme tout le réseau Initiative France est engagée dans un processus de qualité grâce à :

- Sa Mission, son Projet associatif et Ethique et sa Déontologie
- Un référentiel « métier », la « promesse Initiative France », un système de qualification « Perform'in »
- L'assistance de ses organisations régionales et des services de sa coordination nationale

Concrètement, sur l'exercice 2025, notre association locale a étudié 365 dossiers, présenté au Comité d'agrément 84 projets dont 75 ont été validés correspondant à 95 prêts personnels accordés.

Informations sur les règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions :

- Du Plan Comptable Général : le règlement ANC 2014-03 modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, le règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 de l'autorité des Normes Comptables (ANC) et le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022 applicable à compter des exercices ouverts au 01 01 2025
- Des normes comptables des personnes morales non commerçantes à but non lucratif : règlement ANC 2018-06 du 05 décembre 2018
- Des normes comptables et financières spécifiques arrêtées par le réseau Initiative France à la suite de l'entrée en vigueur du règlement ANC 2018-06

Les comptes annuels sont établis avec sincérité dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- permanence des méthodes
- indépendance des exercices
- continuité d'exploitation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Le règlement ANC 2018-06 offre aussi certaines options de comptabilisation. Notre association a opté :

- Pour la comptabilisation des cotisations, l'option retenue est celle de comptabiliser en fonction de l'exercice de référence et non sur la base des encaissements
- Concernant les fonds dédiés contribuant au financement d'immobilisations amortissables, les fonds dédiés sont considérés comme des subventions d'investissement reportées au résultat au rythme des amortissements

Informations relatives au bilan

- **Etat de l'actif immobilisé (NIF et ANC)**

L'état des prêts décaissés à l'actif du bilan se présente ainsi :

prêts immobilisés	31 12 2025		31 12 2024	
	montant	quantité	montant	quantité
création	484 500	73	494 800	74
transmission				
croissance				
remarquable				
santé				
agricole				
total	484 500	73	494 800	74

Sur l'exercice 2025, 76 prêts ont été décaissés pour un montant de 484 500 € dont :

- 11 prêts pour un montant de 78 500 € accordés en 2024
- 65 prêts pour un montant de 406 000 € accordés en 2025

Au 31 12 2025, 16 prêts faisaient l'objet d'un parrainage contre 12 au 31 12 2024

Outre les prêts décaissés sur ses fonds propres, notre association avec son (ses) comité d'agrément a contribué au décaissement de prêts complémentaires par certains de nos partenaires :

prêts bruts engagés pour nos tiers partenaires	Prêts décaissés par des tiers			
	exercice 2025		exercice N-1	
	montant	nombre	montant	nombre
Bpifrance PHCR	304 400€	66	248 000€	70
Bpifrance PHS	18 000€	3	13 000€	2
IAURA PH Agricole	35 100€	3	20 000€	1
total prêts décaissés				

- **Etat des dépréciations (NIF)**

L'état des dépréciations sur prêts à l'actif du bilan se présente ainsi :

dépréciation des prêts	31 12 2025		31 12 2024	
	montant	quantité	montant	quantité
création				
transmission				
croissance				
remarquable				
santé				
agricole				
total	71 925		38 070	
dotation	12 532		40 066	
reprise	25 592		6 211	
Fin d'exercice	58 865	24	71 925	18

Sur l'exercice 2025,

- 8 prêts pour un montant de 18 457 € ont été repris pour être passés en perte
- 8 prêts pour un montant de 7 136 € ont été repris sans être utilisés

Les prêts sont dépréciés sur le montant net de garantie selon la règle suivante :

- Plus de 3 et jusqu'à 6 impayés : 50%
- Plus de 6 impayés : 75%
- En redressement judiciaire ou liquidation de bien : 100%
- En cas de cessation d'activité : 100%

- **Etat des créances et dettes (NIF)**

Le montant des prêts à l'actif du bilan se décompose ainsi selon les échéances :

échéance des prêts	31 12 2025	
	-1 an	1 an et +
création	130 263€	694 515€
transmission		
croissance		
remarquable		
santé		
agricole		
total		

- **Répartition et flux de la trésorerie (NIF)**

Au 31 12 2025, la trésorerie se décompose ainsi :

trésorerie	31 12 2025	31 12 2024
	montant	montant
trésor. s. prêt	523 076.69	564 437.85
trésor. s. autre(s) activité(s)		
trésor. fonctionnement	232 890.84	185 229.42
total	755 967.53	749 667.27

- **Montant des engagements financiers (NIF)**

Au 31 12 2025, le montant des prêts accordés par le comité d'agrément mais non décaissés n'est pas comptabilisé mais figure dans l'annexe comptable parmi les engagements hors bilan. Il se répartit ainsi :

prêts accordés non décaissés	31 12 2025		31 12 2024	
	montant	quantité	montant	quantité
création	183 500€	27	95 500€	12
transmission				
croissance				
remarquable				
santé				
agricole				
total				

- **Variation des fonds propres (ANC et NIF)**

La variation des fonds propres peut s'exprimer de plusieurs façons, ainsi (NIF) :

fonds propres (Actif net) décomposé : prêt/fonctionnement/autres

fonds propres	exercice N			exercice N-1		
	prêt	fonction.	autres	prêt	fonction.	autres
fonds propres	1 372 266€	66 257€		1 389 280€	23 643€	
résultats exercice	6 065€	54 556€		-19 415€	42 614€	
total fonds propres						

- **Etat des dettes financières (NIF)**

Les dettes financières comprennent des dettes spécifiquement affectées aux prêts accordés par l'entité qui sont décomposables comme suit :

dette financière sur prêts	31 12 2025	31 12 2024	taux intérêt	dette -1 an	date échéance
	montant	montant			
création	50 000	100 000		50 000	
transmission					
croissance					
remarquable					
santé					
agricole					
total	50 000	100 000		50 000	

Informations relatives aux comptes de résultat

- **Montant des concours publics et subventions reçues (ANC)**

concours publics subventions	2025			2024		
	concours publics	subventions exploit.	subventions investis.	concours publics	subventions exploit.	subventions investis.
Union Européenne		83 291			93 150.87	
Etat						
Conseil Régional		33 679			34 179	
Intercommunalités		117 478			86 126.50	
autres						
total		234 448.24			213 456.37	

- **Décomposition du compte de résultat par activité (NIF)**

	2025			2024			
	total	fonction- nement	prêts	total	fonction- nement	prêts	
produits exploitation	287 520	287 520		261 799	261 799		
charges exploitation	-229 181	-229 181		-236 801	-236 801		
résultat exploitation	58 338	58 338		24 998	24 998		
produits financiers	41 544	15 952	25 592	25 176	18 965	6 211	
charges financières	-35 480		-35 480	-44 591		-44 591	
résultat financier	6 065	15 952	-9 888	-19 415	18 965	-38 380	
résultat courant	64 403	74 291	-9 888	5 583	43 963	-38 380	
produits except.	-	-	-	22 107	17 778	4 329	
charges except.							
résultat exceptionnel				22 107	17 778	4 329	

résultat net	60 621	70 509	-9 888	23 199	57 250	-34 051
--------------	--------	--------	--------	--------	--------	---------

- **Tableau du compte de résultat sur activité prêt (NIF)**

compte résultat activité prêt	31 12 2025		31 12 2024	
	montant	quantité	montant	quantité
<i>charges</i>				
dotations prov. prêts	12 532	18	40 066	24
pertes brutes s prêts	22 948	11	4 525	7
autres charges				
total des charges	35 480		44 591	
<i>produits</i>				
reprises prov. prêts	25 592	16	6 211	7
garanties obtenues				
autres produits			4 329	18
total des produits	25 592		10 540	
résultat s. prêts	-9 888		-34 051	

- **Contributions en nature (ANC)**

CNV	2025	2024
<i>contributions</i>		
dons en nature		
prestation en nature		
bénévolat	80 700	76 530
total	80 700	76 530
<i>charges</i>		
secours en nature		
m-à-d gratuite de biens		
commodat (prêt)		
prestation en nature		
personnel bénévole		
total		

Les informations concernant les mises à disposition de biens ou de personnel sont évaluées et transmises par les donateurs à partir des coûts enregistrés dans leur propre comptabilité.

Le bénévolat est quantifié grâce :

- aux relevés d'heures fournis par les différents bénévoles comme les parrains
- aux feuilles de présence remplies lors des différentes réunions comme les réunions des comités d'agrément, des diverses commissions techniques ou comités ad hoc

Le bénévolat est évalué sur la base de 60 € de l'heure comme en 2024.

Autres informations

- Effectif moyen (ANC et NIF)

L'effectif moyen est exprimé en ETP (équivalent temps plein) et comprend les mises à disposition des personnes et les bénévoles concourant à l'activité.

Effectif	2025	2024
cadres	3	3.41
non cadres		
sous total		
personnel m-à-d facturées		
personnel m-à-d CVN	0.1	0.1
total	3.1	3.51

- Information sur les rémunérations des dirigeants (ANC et NIF)

Au cours de l'exercice, les membres des organes d'administration et de direction ont perçu des rémunérations pour les montants et le nombre de personnes concernées suivants :

rémunérations des dirigeants	31 12 2025		31 12 2024	
	montant	quantité	montant	quantité
administrateurs	0		0	
directeurs				
total				

- Informations sur les transactions avec les contreparties (personnes physiques ou morales) non courantes et non conclues à des conditions normales (ANC 2018-06)
- Liste des transactions effectuées avec des parties liées pour des transactions non conclues à des conditions normales de marché (ANC 2014-03)
- Honoraires du commissaire aux comptes (ANC 2014-03 et NIF)

honoraires CAC	31 12 2025	31 12 2024
certification des comptes	2 830	2 794
autres missions		
total	2 830	2 794